

Le ministère de la Culture et de la Communication dément l'interdiction de "France 24" au Maroc

Le Ministère de la Culture et de la Communication (Département de la Communication) a démenti, mardi 13/06/2017, les informations relayées au sujet d'une décision du ministère d'interdire la Chaîne "France 24" d'exercer de façon définitive au Maroc, affirmant que ces informations "ne sont ni justes, ni précises".

"Il s'agit tout au plus de l'interdiction de tournage d'une émission du programme "Hadith Al Awassim" (Le débat des capitales); le ministère ayant pris connaissance que les préparatifs du tournage de l'émission et sa diffusion depuis Rabat se déroulaient de façon clandestine et contraire aux procédures juridiques relatives à l'obtention de l'autorisation de tournage que le ministère a l'habitude de délivrer et de façon normale à l'ensemble des médias étrangers sur la base d'une demande écrite et conformément à la procédure en vigueur", a tenu à préciser le Ministère dans un communiqué.

Le ministère de la Culture et de la Communication, ajoute le communiqué, fait part de son étonnement de voir la chaîne "France24" recourir au procédé du tournage clandestin, auprès d'une maison de production audiovisuelle qui n'est d'ailleurs nullement autorisée par le Centre Cinématographique Marocain d'exécuter ou de produire un programme télévisuel pour le compte d'une chaîne TV qu'elle soit nationale ou étrangère.

En agissant de la sorte, "France24" aura enfreint les dispositions de l'article III de la Loi relative à l'organisation de l'industrie cinématographique. Dans cette affaire, la violation juridique est double: de la part de la Chaîne TV et de la société prestataire des services, affirme la même source.

A signaler que Jean Marie Lemaire correspondant accrédité au Maroc de la Chaîne "France24" continue d'accomplir son travail de façon normale et en toute liberté sur l'ensemble du territoire national. Il bénéficie de toutes les autorisations et les facilités juridiques qui sont d'ailleurs accordées à tous les correspondants de la presse étrangère accréditée au Maroc ; "ce qui rend nulle et non avenue toute allégation au sujet de l'interdiction de la chaîne précitée d'exercer au Maroc", conclut le communiqué.